

Le mardi 21 février 2023



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023 À 08 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

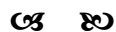
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Février 2023

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : **Patrick Brès** (Procuration à **Christian Roggero**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**.



Délibération 2 - 2023 : Tarifification de l'eau (RAEP). Règlement communal de 2002, annexe 1.

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de préciser les tarifs de l'eau du réseau d'adduction d'eau potable (RAEP).

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Décide de confirmer les tarifs suivants précisés dans l'annexe 1 du règlement communal de l'eau de 2002

Abonnement (part fixe) incluant 100 m³ : 153 euros

Prix du M³ supplémentaire : 0,30 euro

Prix du M³ en période de sécheresse excessive, si le débit de la source venait à être insatisfaisant pour les besoins sanitaires : 1.50 euros

Nouveau branchement : 380 euros

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

Réouverture compteur suite à fermeture : 230 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours